



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION D'UNE EXPOSITION**      **DÉCISION N° DM-22-181**  
**EN DATE DU 09 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n° A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Janet Ryan, dont le siège social est situé 18 rue Juliette Dodu – 75010 Paris, de présenter une exposition de l'artiste John Lalor, intitulée « MOMENTS » 2015-2022, du 26 avril au 16 mai 2022 (montage et démontage inclus), dans la rue intérieure de Cœur de ville, dont le coût est fixé à 1 500 euros (mille cinq cents euros) nets;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de cette proposition, au regard de la programmation d'animations prévues dans le cadre de la manifestation « À l'occasion de la journée de l'Europe, Vincennes fête l'Irlande » organisée par la ville de Vincennes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec Madame Janet Ryan, dont le siège social est situé 18 rue Juliette Dodu – 75010 Paris portant sur la location de l'exposition de l'artiste John Lalor, intitulée « MOMENTS » 2015-2022, du 26 avril au 16 mai 2022 (montage et démontage inclus), dans la rue intérieure de Cœur de ville, dont le coût est fixé à 1 500 euros (mille cinq cents euros) nets.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des  
relations internationales,

**Signé**

**Brigitte GAUVAIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-Imc1H9563H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022
---